



COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX DE LA COMPOSANTE STAPS

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 16 juillet 1984 relatif au DEUST ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu la délibération UPVD/CA 2025-28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant M. Yvan Auguet, élu président de l'université de Perpignan ;
Vu les statuts de l'université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances ;
Et sur proposition de la directrice de l'UFR ou de l'Institut.

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante STAPS sont composés comme suit pour l'année universitaire 2025-2026 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
PORTAIL LICENCE Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives <i>Font Romeu</i>	L1 (M1, LASC)	PERNOT Diane GASTON Anne-Fleur*	PRCE MCF	diane.pernot@univ-perp.fr anne-fleur.gaston@univ-perp.fr	BARTCZAK Frédéric BOUDRY Félix HANNEDOUCHE Jason RAGE Johann QUINONES Johan SANCHEZ Anthony WESTHEAD Olivia	PRAG ATER VAC PRAG PRCE MCF CDI
	L2 (M1, LASC)	QUINONES Johan ALEXANDRE Claire*	PRCE MCF	joan.quinones@univ-perp.fr claire.alexandre@univ-perp.fr	DEMBOURG Cécile DURAND Fabienne FOURAGE Benjamin RIERA Florence RINJEONNEAU Clément VARRAINE Elodie	PRAG PR PRCE MCF CDD MCF
LICENCE Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives : Activités Physiques Adaptées et Santé <i>Font Romeu</i>	L3 (M1, LASC)	DURAND Fabienne ALEXANDRE Claire*	PR MCF	durand@univ-perp.fr claire.alexandre@univ-perp.fr	BOBO Muriel GROC Anne MERIC Henri RIERA Florence	VAC VAC MCF MCF
	L2 (M1, LASC)	QUINONES Johan FOURAGE Benjamin*	PRCE PRCE	joan.quinones@univ-perp.fr benjamin.fourage@univ-perp.fr	DEMBOURG Cécile DURAND Fabienne ALEXANDRE Claire RIERA Florence RINJEONNEAU Clément VARRAINE Elodie	PRAG PR MCF MCF CDD MCF
LICENCE Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives : Entraînement sportif <i>Font Romeu</i>	L3 (M1, LASC)	GASTON Anne-Fleur FOURAGE Benjamin*	MCF PRCE	anne-fleur.gaston@univ-perp.fr benjamin.fourage@univ-perp.fr	CHAMOUX Maxime FRUCHART Eric RAGE Johann RINJEONNEAU Clément SZARVAS Jean	ATER MCF PRAG CDD CDD
	L2 (M1, LASC)	QUINONES Johan DEMBOURG Cécile*	PRCE PRAG	joan.quinones@univ-perp.fr cecile.dembourg@univ-perp.fr	ALEXANDRE Claire DURAND Fabienne FOURAGE Benjamin RIERA Florence RINJEONNEAU Clément VARRAINE Elodie	MCF PR PRCE MCF CDD MCF
LICENCE Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives : Education et Motricité <i>Font Romeu</i>	L3 (M1, LASC)	RAGE Johann DEMBOURG Cécile*	PRAG PRAG	rage@univ-perp.fr cecile.dembourg@univ-perp.fr	CASSIGNOL Florence FRUCHART Eric QUINONES Johan SANTANAC Azzedine	MCF MCF PRCE VAC
	L2 (M1, LASC)	QUINONES Johan VARRAINE Elodie*	PRCE MCF	joan.quinones@univ-perp.fr varraine@univ-perp.fr	DEMBOURG Cécile DURAND Fabienne ALEXANDRE Claire FOURAGE Benjamin RIERA Florence RINJEONNEAU Clément	PRAG PR MCF PRCE MCF CDD
LICENCE Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives : Management du Sport <i>Font Romeu</i>	L3 (M1, LASC)	VARRAINE Elodie BARTCZAK Frédéric*	MCF PRAG	varraine@univ-perp.fr bartczak@univ-perp.fr	CASSIGNOL Florence FRUCHART Eric GIMENEZ Victor JARROUSSE Thomas	MCF MCF VAC VAC

Article 2 : La Directrice de la composante STAPS et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 12 novembre 2025

Le Président

Yvan AUGUET





**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
STAPS**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 16 juillet 1984 relatif au DEUST ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant M. Yvan Auguet, élu président de l'université de Perpignan ;
Vu les statuts de l'université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances ;
Et sur proposition de la directrice de l'UFR ou de l'Institut,

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante STAPS sont composés comme suit pour l'année universitaire 2025-2026 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
LICENCE PRO Métiers de la santé : nutrition, alimentation Parcours Nutrition du sujet âgé Perpignan	L3	S5				
		N'ouvre pas en 2025-2026				
		S6				

Article 2 : La Directrice de la composante STAPS et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 12 novembre 2025

Le Président

Yvan AUGUET





COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX DE LA COMPOSANTE STAPS

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 16 juillet 1984 relatif au DEUST ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant M. Yvan Auguet, élu président de l'université de Perpignan ;
Vu les statuts de l'université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances ;
Et sur proposition de la directrice de l'UFR ou de l'Institut,

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante STAPS sont composés comme suit pour l'année universitaire 2025-2026 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
MASTER STAPS : Entraînement et optimisation de la performance sportive Parcours Altitude et performance Font Romeu	M1	FRUCHART Eric CASSIGNOL Florence*	MCF MCF	eric.fruchart@univ-perp.fr florence.cassignol@univ-perp.fr	DURAND Fabienne MERIC Henri RIERA Florence WESTHEAD Olivia	PR MCF MCF CDI
	M2					

Article 2 : La Directrice de la composante STAPS et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.





**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
STAPS**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 16 juillet 1984 relatif au DEUST ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant M. Yvan Auguet, élu président de l'université de Perpignan ;
Vu les statuts de l'université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances ;
Et sur proposition de la directrice de l'UFR ou de l'Institut,

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante STAPS sont composés comme suit pour l'année universitaire 2025-2026 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
MASTER STAPS : Activité physique adaptée et santé Parcours Malade chronique, parcours de soins médiaux par l'activité physique adaptée et outils innovants Font Romeu	M1	DURAND Fabienne ALEXANDRE Claire*	PR MCF	fabienne.durand@univ-perp.fr claire.alexandre@univ-perp.fr	FRUCHART Eric GASTON Anne-Fleur MERIC Henri RIERA Florence	MCF MCF MCF MCF
	M2					

Article 2 : La Directrice de la composante STAPS et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 12 novembre 2025

Le Président

Yvan AUGUET





COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX DE LA COMPOSANTE STAPS

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 16 juillet 1984 relatif au DEUST ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant M. Yvan Auquet, élu président de l'université de Perpignan ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances ;
Et sur proposition de la directrice de l'UFR ou de l'Institut,

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante STAPS sont composés comme suit pour l'année universitaire 2025-2026 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
DEUST Métiers de la forme	1ère année	S1	DELPECH PERRINE	PRCE	MAGNOUAT GUILLAUME FAUGERE REMI	VAC VAC
	2ème année	S2	GASTON ANNE-FLEUR*	MCF perrine.delpech@univ-perp.fr anne-fleur.gaston@univ-perp.fr		

Article 2 : La Directrice de la composante STAPS et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 12 novembre 2025

Le Président



[Signature]
YVAN AUGUET



**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
STAPS**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 16 juillet 1984 relatif au DEUST ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant M. Yvan Auguet, élu président de l'université de Perpignan ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances ;
Et sur proposition de la directrice de l'UFR ou de l'Institut.

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante STAPS sont composés comme suit pour l'année universitaire 2025-2026 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
DEUST Pratique et gestion des APSL pour des publics séniors	1ère année	S1				
	2ème année	S2				
		CLEMENCET NADINE DURAND FABIANNE*	PRAG PR	nadine.clemencet@univ-perp.fr fabienne.durand@univ-perp.fr	CASSIGNOL FLORENCE THOMAS LESLIE	MCF CDD

Article 2 : La Directrice de la composante STAPS et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 12 novembre 2025

Le Président

Yvan AUGUET

